

Rentes immédiates RBC

Ventes réussies

Réfutation des objections

À l'usage exclusif des conseillers



Les rentes offrent des avantages uniques par rapport aux autres instruments de placement

Les rentes peuvent être utilisées à différentes fins pour poursuivre différents objectifs financiers. C'est la raison pour laquelle la souscription d'un contrat de rente peut convenir à de nombreux types de client, notamment ceux qui :

- ont peur d'épuiser l'argent qu'ils ont mis de côté pour la retraite et qui veulent convertir leurs économies en versements de revenu garanti
- craignent les répercussions éventuelles de la volatilité des marchés et de la fluctuation des taux d'intérêt sur leur revenu de retraite
- ont choisi de prendre une retraite anticipée et ont besoin d'une source de revenu garanti pour combler l'écart de revenu en attendant de commencer à toucher les prestations de Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec
- effectuent actuellement leur planification successorale et étudient différentes façons de réduire l'impôt successoral

- veulent une source de revenu afin de couvrir des frais fixes déterminés
- gèrent les finances d'un parent âgé ou lui donnent des conseils à ce sujet et veulent une solution de revenu sûre et sans souci
- veulent assurer la sécurité financière de leur conjoint en cas de décès

Les contrats de rente offrent de nombreuses caractéristiques facultatives, comme des périodes de revenu garanties ou des prestations au survivant, grâce auxquelles il est possible d'adapter un plan de revenu aux besoins de chaque client.

Vous trouverez aux pages suivantes des objections fréquentes concernant les rentes immédiates ainsi que des renseignements détaillés expliquant les avantages du produit.

RBC Assurances

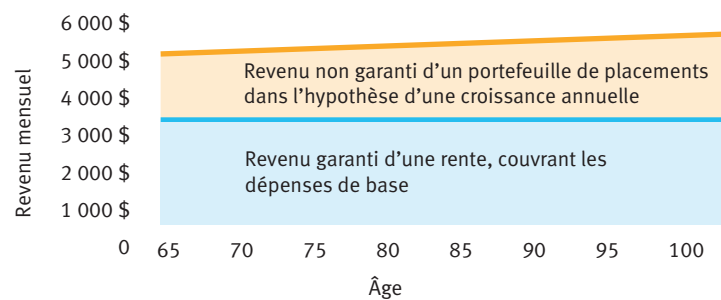


Objection 1 : J'aimerais profiter de la croissance du marché

Réponse du conseiller :

Pour donner à vos clients un sentiment de sécurité, vos recommandations de portefeuille devraient toujours inclure des éléments de croissance et de revenu fixe. Une rente peut être un élément de revenu fixe idéal. Le client peut atténuer son risque en obtenant la garantie que ses dépenses de base pourront être réglées grâce à une rente viagère, et tirer parti de la croissance de leur capital en continuant d'investir dans les marchés en vue de réaliser des gains supplémentaires.

Revenu de retraite d'un portefeuille diversifié



Objection 2 : Il n'y a pas de liquidités dans une rente

Réponse du conseiller :

Pour la plupart des gens, un placement pour la retraite consiste principalement à générer un revenu continu et fiable. Par conséquent, le manque de liquidités est en fait une des forces des rentes. Elles sont non seulement à l'abri de la volatilité des marchés boursiers, mais elles n'exigent pas de gestion active des placements. Elles sont donc protégées contre les décisions hâtives prises sur le coup de l'émotion à la suite d'un repli du marché. D'autres parties du portefeuille du client peuvent être conservées sous forme d'instruments de placement liquides, accessibles en cas d'urgence, mais n'oubliez pas que ces instruments peuvent également être assujettis à des rajustements selon la valeur marchande ou à des frais de rachat.

Objection 3 : Les taux d'intérêt sont trop faibles

Réponse du conseiller :

En règle générale, les taux d'intérêt qui influent sur les rentes immédiates sont fixés à long terme. Cela veut dire qu'ils sont généralement plus élevés que les taux sur un an à cinq ans, que les clients connaissent peut-être davantage (par exemple, les taux des CPG).

Votre client peut également placer ses fonds en échelonnant la souscription de rentes distinctes sur une période donnée, afin de réduire le risque de bloquer des fonds dans un contexte de faibles taux d'intérêt. Par ailleurs, il peut profiter du fait qu'une rente verse un revenu supérieur aux acheteurs plus âgés.

En outre, pour garantir un taux d'intérêt à un moment particulier, le client peut procéder à un virement de fonds de son FERR vers un contrat de rente. Il n'y a pas d'obligations fiscales, car on considère que les fonds sont déplacés d'un placement enregistré à un autre.

Objection 4 : Je vais perdre mon dépôt si je meurs trop tôt

Réponse du conseiller :

Votre client peut facilement parer ce risque au moyen d'une période garantie grâce à laquelle la rente est versée au client ou au bénéficiaire pendant une période déterminée. Il existe également les rentes réversibles, dont les paiements continuent d'être versés au conjoint au décès du client.

Les clients ont la possibilité de désigner plusieurs bénéficiaires et bénéficiaires subsidiaires. Le bénéficiaire peut continuer à recevoir les paiements ou recevoir la valeur escomptée en une somme forfaitaire, qui représente la valeur actualisée du revenu futur.

- **Contrats de rente enregistrés.** En ce qui concerne les contrats enregistrés comprenant une période garantie, si le bénéficiaire est le conjoint, ce dernier continue de recevoir les versements jusqu'à l'expiration de la période garantie. Si le bénéficiaire n'est pas le conjoint, les versements de rente devront être escomptés.
- **Contrats de rente non enregistrés.** En ce qui concerne les contrats non enregistrés comprenant une période garantie, le bénéficiaire peut choisir de recevoir la valeur escomptée des versements ou continuer de recevoir les versements. Toutefois, si le rentier décide à l'avance que les versements restants ne pourront pas être escomptés, les versements de rente restants continuent d'être effectués au bénéficiaire désigné. S'il y a plus de deux bénéficiaires, les versements garantis restants seront escomptés.



Si aucun bénéficiaire principal ou subsidiaire n'est désigné et que le contrat de rente comprend une période garantie, le montant de rente restant sera versé à la succession du rentier.

Par ailleurs, si le décès de votre client survient avant que le premier versement de rente soit effectué, la garantie de remboursement des primes s'applique.

Objection 5 : Je ne vivrai pas assez longtemps pour récupérer mon dépôt initial

Réponse du conseiller :

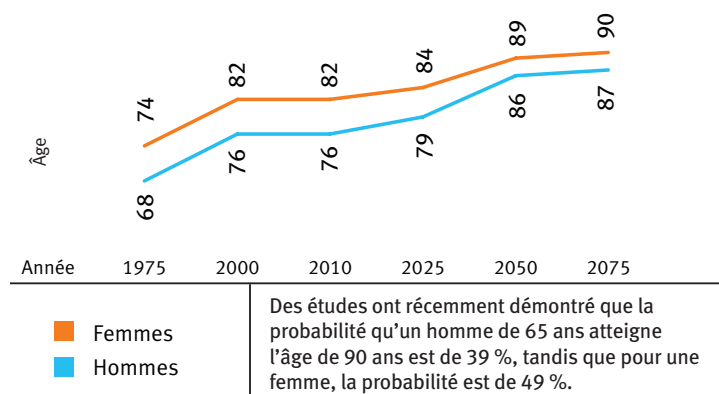
Le client peut s'attendre à récupérer son dépôt complet plus tôt qu'il ne le pense. Le tableau ci-dessous illustre le rendement d'un dépôt de 100 000 \$ fait par un homme dans une rente viagère à bénéfice unique et l'âge auquel il peut s'attendre à récupérer le dépôt complet :

Âge de récupération du dépôt complet

Âge de souscription	Période garantie		
	0 an	10 ans	15 ans
65	81	81	82
70	83	84	86
75	86	87	89

Dépôt de 100 000 \$; homme ; fonds enregistrés à versements mensuels ; taux au 26 février 2015.

Espérance de vie



Source : Statistique Canada, Division de l'analyse de la santé.

Comme on s'attend à ce que l'espérance de vie continue d'augmenter, il est important d'éviter d'épuiser toute l'épargne-retraite personnelle en souscrivant une rente.

Tableau de mortalité, assurance vie, publié par l'Institut canadien des actuaires.

Pour obtenir plus de précisions sur les Rentes immédiates RBC, veuillez téléphoner à un conseiller à la vente de RBC Assurances au numéro 1 866 235-4332.

À propos de RBC Assurances

RBC Assurances®, par l'intermédiaire de ses filiales d'exploitation, fournit une vaste gamme de solutions et de produits d'assurance voyage, vie, maladie, habitation, automobile, patrimoine et de réassurance, ainsi que des services d'assurance crédit et entreprise à des particuliers, des entreprises et des groupes. RBC Assurances compte plus de quatre millions de clients dans le monde. Nous sommes l'un des groupes les plus importants de compagnies d'assurance détenues par une banque canadienne et nous nous classons parmi celles qui enregistrent la plus forte croissance au pays. RBC Assurances, qui compte plus de 3 000 employés, est la marque descriptive des filiales d'exploitation en assurance de la Banque Royale du Canada.

RBC® s'est classée première marque d'assurance au monde appartenant à une banque, selon *Brand Finance*.



RBC Assurances

Assureur : Compagnie d'assurance vie RBC.

© / MC Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. VPS91146

109650 (04/2015)